

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 27 mars 2018 à 19h

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus,

	P	E	A		P	E	A		P	E	A		P	E	A
FROMONT Pascal	x			SERGEANT Olivier	X			DHONDT Marie-Paule	X			FRERE Florence	X		
LAURENT Pierre	x			DEREGNAUCOURT Christelle	X			BENDLEWSKI Maryline	X			LIBBRECHT Bernard	X		
DEREGNAUCOURT Dany	x			SIROS Claudie	X			ROUSSEAU Laurent	X			ABRAHAM Grégory			X
CHRISTOPHE Pierre(jusque20h)	x			BECART Delphyne	X			ROSE Bertrand		X		DEBARGE Anne	X		
DECARPENTERIE Danièle	x			LECERF Hubert	X			JOPS Ingrid		X		MONTOIS Daniel	x		
CASTELAIN Aurélie		x		BOUTRY Stéphane	x			GEUNS Marie-Claude	x						

P : présent/E : absent excusé/A : absent

19 présents ;3 absents excusés ;1 absent

Procurations : P. Christophe→D.Deregnaucourt(à partir de 20h) ; A. Castelain→D.Décarpenterie ; B.Rose→P. Laurent ; I.Jops→D.Bécart ;

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

D.Montois fait remarquer à l'assemblée que le journaliste de la Voix du Nord n'était pas présent aux deux dernières réunions de conseil ; il fait part de son étonnement car un article, relatant ces conseils, est paru néanmoins dans le journal. Il regrette que certaines délibérations n'aient pas été évoquées (par exemple, celle concernant le PLU). M. Le Maire en prend note.

Avant de passer aux délibérations, M. Le Maire annonce qu'un hommage national sera rendu au Lieutenant-Colonel Arnaud Beltrame le mercredi 28 mars 2018.

Une minute de silence en mémoire du gendarme disparu a lieu au sein du conseil municipal.

→DELIBERATIONS

1/ Taux d'imposition 2018.

M. Le Maire propose, après avis de la commission finances du 21 mars 2018, la non-augmentation de la taxe foncière (« bâti et non bâti ») et de la taxe d'habitation et donc le maintien des taux de 2017.

- Taxe d'habitation : 16,55
- Taxe foncière (bâti) :22,41
- Taxe foncière (non bâti) :58,08

Vote 17/2018 : Pour à l'unanimité, soit 22

2/ Vote des subventions aux associations.

M. le Maire propose à l'assemblée le montant des subventions pouvant être allouées aux associations pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer les montants des subventions aux associations détaillées ci-dessous, à l'unanimité sauf :

- Pour l'Association « APES Ecole St-Joseph »

Pascal Fromont et Hubert Lecerf, membres de l'association ne prennent pas part au vote.

Anne Debarge, Daniel Montois et Florence Frère s'abstiennent (subvention fonctionnement école)

- Pour l'Association « UNC »

Pierre Laurent, membre de l'association ne prennent pas part au vote.

- Pour l'Association « Amicale Laïque »

Anne Debarge, membre de l'association ne prend pas part au vote.

- Pour l'Association « Chti'tiger »

Pierre Laurent, Dany Deregnacourt et Olivier Sergent, membres de l'association ne prennent pas part au vote.

- Pour l'Association « La Lyre Coutichoise»

Hubert Lecerf et Florence Frere, membres de l'association ne prennent pas part au vote. Daniel Montois s'abstient

- Pour l'Association « Tennis Club »

Anne Debarge, membre de l'association ne prend pas part au vote.

Les montants des subventions 2018 aux associations sont donc celles figurant dans le tableau ci-dessous :

Compte	Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention
6574	Amicale Laïque	Subvention	305,00
6574	Amicale Laïque section Bibliothèque	Subvention	6 084,00
6574	APE Ecole Léon Lambert	Subvention	305,00
6574	APE Ecole Léon Lambert	Subvention Classe découverte	2 220,00
6574	APEL Ecole St-Joseph	Subvention	305,00
6574	APEL Ecole St-Joseph	Subvention Classe découverte	1 500,00
6574	APES Ecole St-Joseph	Subvention fonctionnement école	41 410,00
6574	APES Ecole St-Joseph	Subvention fonctionnement cantine	13 650,00
6574	Asso Sportive Coutichois	Subvention	4 620,00
6574	Asso UNC	Subvention	350,00
6574	Chti'tiger	Subvention	305,00
6574	Club Amitié Loisirs	Subvention	305,00
6574	Des mains et des idées	Subvention	305,00
6574	Focus Pévèle	Subvention	305,00
6574	Gymnastique Espace En Pévèle	Subvention	305,00
6574	La Boule Coutichoise	Subvention	305,00
6574	La Lyre Coutichoise	Subvention	4 620,00
6574	La Pastourelle	Subvention	305,00
6574	Les Ailes Filantes	Subvention	305,00
6574	Les Anches P	Subvention	305,00
6574	Les Scrap'ichoises	Subvention	305,00
6574	Rock Pop et Cie	Subvention	305,00
6574	Tennis Club Coutiches	Subvention	305,00
Total			79 029

M. Bendlewski demande sous quelle condition une association peut bénéficier d'une subvention. D.Deregnacourt explique que l'association doit présenter le bilan de l'année n-1 et qu'elle doit s'impliquer dans la vie communale par diverses actions.

3/ Vote du Budget primitif de la Commune pour 2018.

Les explications sont données par l'adjoint aux finances, D.Deregnacourt. Celui-ci précise que le budget a été examiné lors de la commission finance du 21 mars 2018.

Concernant la section de fonctionnement, le budget a été bâti avec prudence car des baisses de dotation avaient été annoncées. Ensuite, le budget est présenté en suréquilibre, c'est-à-dire qu'il y a plus de recettes que de dépenses.

P. Laurent intervient pour préciser que la subvention pour le CCAS a baissé car une gestion rigoureuse est faite concernant les locations (tonnelles et autres), ce qui a apporté une somme de 2 000 € au CCAS

Il faut noter que le budget concernant la section d'investissement est, quant à lui, en équilibre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018 de la façon suivante, en dépenses et en recettes :

Totaux Section de Fonctionnement :

- Recettes 2 125 269,00 €
- Dépenses : 2 002 021,67 €

Totaux Section d'Investissement :

Recettes : 993 961,98 €
Dépenses : 993 961,98 €

Totaux Généraux :

- Recettes : 3 119 230,98 €
- Dépenses : 2 995 983, 65 €

Vote 19/2018 : 18 pour, 4 abstentions (F.Frère,D.Montois,A.Debarge,B.Libbrecht)

4/ Dénomination des accès : lotissement de la Grand'Rue et lotissement de la Joncquière.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'implantation du lotissement de la Grand'Rue et du lotissement de la Joncquière, il apparaît nécessaire aujourd'hui d'adapter la dénomination des accès.

le lotissement de la Grand'Rue est constitué d'une voie principale.

le lotissement de la Joncquière est constitué de 3 voies : la voie d'accès (a), une voie à gauche (b) et ensuite une voie à droite (c).

De ce fait, M. Le Maire propose de nommer, après discussion avec les membres du conseil présents :

au lotissement de la Grand'Rue , la voie principale : **Rue Simone Veil**

au lotissement de la Joncquière ,

la voie d'accès (a) : **Rue Jacques Brel**

la voie à gauche (b) : **Rue Georges Brassens**

la voie à droite (c) : **Rue Jean Ferrat**

Vote 20/2018 : Pour à l'unanimité, soit 22

5/ Autorisation d'installation d'équipements de radiotéléphonie dans le clocher de l'église.

M. Le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par la société de radiotéléphonie Orange désireuse d'installer une baie technique dans le clocher et 4 antennes à l'intérieur du clocher de l'église paroissiale de Coutiches, propriété de la commune.

Vote 21/2018 : 21 pour, 1 abstention (H. Lecerf)

M. Le Maire précise que des travaux de mise en sécurité seront effectués et pris en charge par la société Orange ; la commune touchera une rémunération de 4 000€ par an pendant 20 ans.

6/ Acquisition d'une licence IV.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal : Les propriétaires du Café « Le Baterloo » situé Rue de la Joncquière N° 640 à Coutiches ont cessé leur activité depuis le 1^{er} Avril 2017.

Proposition est faite à l'assemblée de racheter la licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4^{ème} catégorie, conformément à la législation en vigueur, qui pourrait servir lors de manifestations organisées par les associations de la commune.

Suite à une réunion de bureau, M. Le Maire propose le coût de cette licence à 2 000 €.

Les conditions d'ouverture du débit de boissons, le lieu d'exploitation et la nomination du responsable de la licence seront définis dans un acte notarié.

Vote 22/2018 : 21 pour, 1 abstention (M. Bendlewski)

7/ APPROBATION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN

En résumé, les communes souhaitant se retirer du SIDEN-SIAN devront verser une somme d'argent.

Vote 23/2018 : Pour à l'unanimité soit 22

8/ Complément à la délibération (N°4/2018) ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

P. Laurent précise que l'accroissement temporaire d'activité concerne le déploiement du site internet de la commune. Pour l'emploi d'un titulaire ou d'un contractuel, il faut se rapprocher du CDG, c'est qui a été fait La délibération 4/2018 datant du 06 février 2018 était correcte ; mais la direction des finances publiques d'Orchies a interpellé M. Le Maire en lui demandant d'apporter un complément à la délibération 4. L'emploi doit être créé pour le recrutement d'un agent contractuel non permanent, d'où la délibération 24/2018 proposée ce jour.

M. Le Maire propose donc de compléter la délibération N° 4/2018, à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques. Il convient de préciser qu'il y a bien création de l'emploi, grade de recrutement : Adjoint d'animation Principal de 2^{ème} classe, pour la période du 12 Février au 30 Avril 2018.

Vote 24/2018 : Pour à l'unanimité, soit 22

9/ Autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché public de vérification réglementaire et de maintenance des extincteurs.

M. Le Maire informe l'assemblée que certaines communes ont souhaité se retirer du groupement de commandes vérification réglementaire et de maintenance des extincteurs.

Le Conseil Communautaire a acté leur retrait lors de sa réunion du 19 Février 2018.

Il propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer l'avenant N°1 à la convention constitutive dudit groupement de commandes.

Vote 25/2018 : Pour à l'unanimité, soit 22

→DIVERS

❖O.Sergent a été interpellé par des habitants de Coutiches pour avoir plus d'explications sur l'installation des compteurs « Linky ».Il demande donc plus de renseignements ce jour. C'est un compteur d'électricité géré à distance. Apparemment, il n'est pas obligatoire de l'installer à son domicile. M. Le Maire confirme qu'il n'a reçu aucune demande ce jour concernant d'éventuelles installations.

❖MP. Dhondt : Le voyage des aînés de cette année se fera à notre dame de Lorette, suivi d'un spectacle à Arras (31 mai).

❖C.Deregnacourt : Le centre aéré se prépare, les équipes sont presque complètes (beaucoup d'animateurs et de directeurs sont coutichois). M.Bendlewski ajoute que la gestion des lettres de candidature a été assez complexe cette année car la CCPC avait demandé à les recevoir dans un premier temps pour les ventiler ensuite aux communes, ce qui a causé quelques désagréments. (CV égarés, non transmis à la mairie...)

❖D.Décarpenterie annonce les festivités : chasse aux œufs, fêtes des 1 et 8 mai. Les Costiciades se préparent activement ainsi que la commémoration du centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale.

→Heure de fin de séance non relevée

